Liberté, libertés

Réflexions du comité
pour une charte des libertés
animé par
Robert Badinter

Préface de
François Mitterrand

GALLIMARD

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

PRÉFACE

En annonçant ma candidature à l'élection présidentielle de 1974, j'ai déclaré que si j'étais élu je soumettrais au vote du Parlement un projet de Charte des Libertés et des Droits des Français. Une charte! Cela pouvait évoquer de fâcheux souvenirs. J'ai retenu cependant le terme. Première expression de la démocratie politique dans les temps modernes, la Magna Carta, la grande charte anglaise avait de quoi effacer dans la mémoire des hommes la trace médiocre de Charles X. Quant aux libertés, il appartenait à la gauche française qui s'est toujours battue pour elles de leur donner une dimension nouvelle. Pour souligner mon dessein j'ai précisé que la charte des libertés serait jointe au préambule de la Constitution.

Ce projet sitôt connu fut accueilli ironiquement par mes adversaires. Quoi! la France n'était-elle pas un pays libre? Ressentais-je tant de crainte pour les libertés si la Gauche venait au pouvoir qu'il fallait

Extrait de la publication

les conjurer par des déclarations et de nouvelles garanties?

Le Président de la République à peine élu, le ton changea. Les libertés réputées hier si parfaites voilà qu'il convenait de s'en préoccuper toutes affaires cessantes. Le ministre de l'Intérieur – et de la Police, préféré pour cet usage au ministre de la Justice – installa pompeusement une Commission des Libertés dont l'objet paraissait tiré de mes propositions. Enfin, comme le Parti communiste avait publié au printemps 1975 sa propre Déclaration des Libertés en quelque 89 articles et menait campagne autour d'elle, plusieurs parlementaires de la majorité, craignant d'être en retard dans cette course saugrenue, saisirent à leur tour le Parlement d'une proposition de loi en 75 articles. L'Assemblée nationale créa en un tour de main une Commission spéciale des Libertés où déposent des personnalités de tous ordres ayant leur mot à dire, tandis que la presse était conviée à recueillir le miel de la ruche.

Ce n'était pas suffisant. Dans une conférence de presse, M. Giscard d'Estaing, délaissant un moment Flaubert et le « Dictionnaire des idées reçues », annonça qu'il fourbissait, de sa propre plume, une « charte libérale ».

La liberté appartient à tous – et je suis peu enclin à faire valoir mes droits d'auteur. Mais je ne puis m'empêcher de penser qu'en affirmant au mois

d'avril 1974 la nécessité d'un document sur nos libertés, j'avais quelque raison de le faire.

A l'écart de tant de proclamations dont les auteurs me surprennent parfois – mais quoi! la courtisane vieillissante tourne souvent à la dévote... – j'ai poursuivi avec quelques amis mes réflexions. Certaines évidences nous ont guidés : nos libertés, quel qu'en soit l'acquis, requièrent en notre temps des soins particuliers, face aux développements techniques et scientifiques de la société industrielle. Le capitalisme a engendré des formes nouvelles et subtiles d'oppression. La bureaucratie – ou la caste dirigeante – a, dans des régimes qui se réclament du socialisme, sacrifié la liberté des citoyens aux exigences du pouvoir. L'actualité d'une charte des libertés modernes du citoyen s'affirmait ainsi de plus en plus. Encore fallait-il que notre démarche lui répondît.

L'Histoire, à cet égard, n'est pas avare d'enseignements. Prenez quelques bons juristes, mettez-les ensemble et passez-leur commande d'une Déclaration des Droits et Libertés. En tous pays, en toutes saisons, vous aurez le produit. Quelle sera sa portée? Nulle, ou dérisoire quand le maître d'œuvre n'a lui-même pour la liberté que mépris.

En vérité, les chartes ou déclarations qui prennent racine sont celles qui expriment l'exigence d'un peuple à un moment donné de son Histoire. Ou bien

Extrait de la publication

elles sont l'écho d'une volonté collective de libération, ou elles ne sont rien, qu'un exercice de style. La force de la Déclaration des Droits de 1789 tient à ce qu'elle exprimait ce que les Français éprouvaient et voulaient. La voix qui l'a dictée inspirait déjà les cahiers de doléances. De la même façon aujourd'hui, avant de formuler les articles d'une charte, il fallait que cette voix se fît entendre. Pour y parvenir je ne disposais pas des moyens du gouvernement. Mais des années d'action et de lutte politique, une confrontation permanente avec les réalités et les besoins des classes sociales qui, pour n'avoir de la liberté qu'une vision perçue de l'autre côté du miroir, n'en ont pas moins les idées claires, m'ont apporté bien davantage. Et c'est ainsi que prit corps ce projet.

« Toutes les réponses sont dans le livre. Mais où sont les questions? » J'ai décidé d'inverser la réflexion du philosophe. Pour un socialiste, pour un démocrate, toutes les réponses en ce domaine sont dans le peuple.

J'ai demandé à Robert Badinter de réunir, en un Comité d'étude, des femmes et des hommes de formations diverses : philosophes, économistes, scientifiques, juristes, etc. Parmi ceux qui répondirent à notre appel, plusieurs ne sont pas membres du Parti socialiste. Mais tous ont en commun la même sensibilité politique et une même passion pour les libertés. Ils n'approuvent pas tous chacune des propositions.

Extrait de la publication

Moi non plus. Mais tous ont consacré une part de leur temps, de leur réflexion pour que mûrisse le fruit de leurs recherches.

Le résultat de ces travaux sera mis à la disposition du Parti socialiste et d'organisations telles que la Ligue des Droits de l'Homme qui ont pour mission la défense des libertés. Il appartiendra à ces instances de retenir de ces travaux ce qu'elles jugeront bon.

Mais l'entreprise, à mes yeux, avait un autre objet, une autre finalité que l'élaboration d'une série de textes codifiés.

D'où cet ouvrage. Il n'est pas en lui-même et ne saurait être la Charte des Libertés. Il n'est pas davantage la doctrine ou le programme du Parti socialiste – qui dira, à son heure, ce qu'il en pense – en pareille matière. Il pose publiquement des questions essentielles pour les libertés mais il est loin de prétendre les couvrir toutes. Il y faudrait une nouvelle encyclopédie. Quant aux réponses, chacun est convié à les critiquer, à les compléter, c'est-à-dire à affirmer par rapport à ce livre sa pleine liberté.

FRANÇOIS MITTERRAND

Extrait de la publication

Itinéraire

Quant il s'agit des libertés en France, on ne part pas du point zéro. L'ACQUIS est déjà considérable. Le bilan fait, nous nous sommes interrogés: OU EN SOMMES-NOUS? Pour dissiper toute équivoque, nous avons fait un effort de DÉFINITIONS . L'homme moderne est d'abord impliqué dans l'acte de produire. Qu'en est-il des libertés quand NOUS PRODUISONS ? L'homme moderne est à la fois libéré et asservi par le savoir. Qu'en est-il des libertés quand NOUS CONNAISSONS ? Cet homme sujet de droits dont nous parlons, qui est-il en réalité sinon nous tous tels que nous sommes avec nos différences? Les libertés proclamées demeurent ombres projetées si elles ne sont pas assurées : Comment GARANTIR NOS LIBERTÉS?

Extrait de la publication

Enfin, se pose la question essentielle : A quoi bon toutes ces libertés? Sinon pour ÊTRE DEMAIN plus libres, moins asservis, autres.

Nous sommes sans illusions. Nous n'atteindrons jamais la Liberté, terre promise. Mais demain peut-être connaîtrons-nous, terres conquises, de nouvelles libertés.

L'ACQUIS

La France a une longue histoire. Et les Français ont beaucoup combattu pour leurs libertés. Proclamer à nouveau les libertés acquises, comme si on s'arrogeait le bénéfice de leur découverte, c'est méconnaître qu'elles sont déjà inscrites dans les textes solennels, souvent depuis presque deux siècles.

Aussi, avant d'aller au-delà, il nous a paru nécessaire de prendre la mesure de l'acquis. Ce rapport suscitera trois réflexions. La première est que la France est terre de liberté, puisque ces libertés y sont reconnues pour l'essentiel. Mais il serait aisé de montrer comment, dans la pratique, les maîtres de l'État s'appliquent souvent à rogner plutôt qu'à conforter ces libertés.

La seconde est que cet acquis des libertés, les Socialistes le revendiquent pour leur. Non pas comme héritiers de la société qui s'achève, mais parce qu'en toutes circonstances les hommes qui ont lutté pour les libertés ont été les plus opprimés de la société, ou ceux qui avaient choisi leur camp.

Enfin, à considérer l'évolution de ces libertés, il apparaît que la liberté est exigence et action continue.

C'est tout le sens de notre ouvrage.

L'acquis

Extrait de la publication

	DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (1789)
Liberté *(principe général)*	Articles 1, 2, 4, 5
Égalité devant la loi *(Principe général)*	Articles 1 et 6
Égale admissibilité aux emplois publics	Article 6
Égalité devant l'impôt *(et consentement populaire à l'impôt)*	Articles 13 et 14
Égalité d'accès au prétoire	
Égalité de la femme par rapport à l'homme	
Liberté d'opinion, de religion et de conscience	Article 10
Liberté de communiquer et d'exprimer ses idées	Article 11
Liberté de réunion et d'association	
Liberté des élections et représentation des citoyens	Articles 6 et 14
Non-rétroactivité de la Loi pénale	Article 8
Sûreté des personnes	Articles 2 et 7

Extrait de la publication

PREAMBULE DE LA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE (1946)	DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (1948)	CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (1950) modifiée par quatre protocoles additionnels
Paragraphe 1	Article 3	Article 5, al. 1, et protocole n° 4, art. 1
Paragraphe 1	Articles 1 et 7	Article 14
	Articles 8 et 10	Articles 6 et 13
	Article 1, article 2, alinéa 1	Article 14
Paragraphe 1 et paragraphe 5	Articles 2, 18 et 19	Article 9
	Articles 18 et 19	Article 10
	Article 20	Article 11
	Article 21	Protocole n° 1, article 3
	Article 11, alinéa 2	Article 7
	Articles 3, 9 et 11, alinéa 1	Article 5, alinéa 1

Extrait de la publication

Droit de résistance à l'oppression	Article 2
Droit de propriété	Articles 2 et 17
Droit au travail	
Respect des Droits de la Défense	
Droit syndical	
Droit de grève	
Participation des travailleurs à la fixation des conditions de travail et à la gestion des entreprises	
Protection de la santé, de la sécurité matérielle, du repos et des loisirs	
Droit à l'instruction, à l'éducation et à la formation professionnelle	
Droit à la vie	
Droit au respect de la vie privée	
Interdiction de la torture	
Interdiction de l'esclavage	
Droit de circuler librement	
Droit d'asile	
Droit au mariage et à la création d'une famille	
Droit à l'obtention d'une nationalité	
Interdiction d'expulser ses propres nationaux	
Respect des droits des résidents étrangers et interdiction d'expulser ceux-ci collectivement	
Présomption d'innocence du prévenu	Article 9
Égalité des races	
Liberté de l'enseignement	

Extrait de la publication

	Article 17	Protocole n° 1, article 1
Paragraphe 5	Article 23	
	Article 11, alinéa 1	Articles 5, al. 2 à 5,
Paragraphe 6	Article 23, alinéa 4	et 6, al. 3
Paragraphe 7		
Paragraphe 8		
Paragraphes 10 et 11	Art. 23, 3 et 25, art. 24, art. 22	
Paragraphe 13	Article 26	Protocole n° 1, article 2
	Article 3	Article 2
	Article 12	Article 8
	Article 5	Article 3
	Article 4	Article 4
	Article 13	Protocole n° 4, article 2, al. 1 et 2
Paragraphe 4	Article 14	
	Article 16	Article 12
	Article 15	
		Protocole n° 4, article 3
		Protocole n° 4, article 4
Paragraphes 1 et 16	Art. 2, alinéa 1 et art. 16, alinéa 1	Article 14
	Article 26, alinéa 3	Article 9 et protocole n° 1, article 2

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Participants au Comité d'étude et de réflexion pour une Charte des libertés

Élisabeth Badinter/Édouard Baldo
Hubert Beuve-Méry/Pierre Birnbaum/Michel Blum
François Chatelet/Claude-Albert Colliard
Jean-Claude Colliard/Jean-Pierre Cot
Jean-Claude Danmanville/Yves Daram/Michel Deguy
Eugène Descamps/David Desrameaux
Pasteur André Dumas/Josy Eisenberg
Élisabeth de Fontenay/Christian Gavalda
Claude Germon/Michel Gentot/Jean Gicquel
Benoîte Groult/Francis Hamon/Charles Hernu
Daniel Jacoby/Michel Jeol/Yves Jouffa/Jack Lang
R. P. Philippe Laroche/Emmanuel Le Roy Ladurie
Père Pierre-André Liège/André Lwoff
Arnaud Lyon-Caen/Pierre Lyon-Caen
Claude Manceron/Pierre Marcilhacy/Gilles Martinet
Henri Mercillon/Jean-Pierre Michel/Paul Milliez
Pierre Nicolay/Bernard Picinbono/Nicole Questiaux
Jacques Ribs/Philippe Robert/Jacques Robert
Michel Rocard/Yvette Roudy/Charles Salzmann
Maurice Seveno/Simone Souchi/Jean Terquem
Gérard Timsit/Michel Troper/Céline Wiener

Comité de rédaction

Jacques Attali
Jean-Denis Bredin
Régis Debray
Laurent Fabius
Roger-Gérard Schwartzenberg
Michel Serres

Extrait de la publication

76.VI